

Angers, le 14 novembre 2022

Un effort financier de 15 millions d'euros pour une nouvelle offre de mobilité – Angers Loire Métropole acteur de la transition

Les déplacements représentent aujourd'hui la moitié des émissions de CO2 sur le territoire d'Angers Loire Métropole. A l'été 2023, Angers Loire Métropole sera dotée de trois lignes de tramway pleinement opérationnelles, grâce à la mise en service des nouvelles lignes B et C. Cette échéance a permis de repenser l'organisation des transports en commun sur tout le territoire de la communauté urbaine, pour tenir compte des enjeux de décarbonation, de multimodalité et d'encouragement des mobilités actives.

« Réduire les besoins de déplacement en incarnant la ville du quart d'heure, favoriser les modes de déplacement alternatifs à la voiture individuelle, lutter contre l'autosolisme, étoffer les réseaux de bus et tramway, améliorer l'efficacité énergétique des moyens de transport et utiliser des énergies ayant une intensité carbone la plus basse possible ; telle est l'ambition et la cohérence de notre politique de mobilité », souligne Corinne BOUCHOUX, Vice-Présidente Angers Loire Métropole en charge de la transition écologique et des mobilités.

Transports en commun : les grands principes de la refonte

La nouvelle offre de mobilité d'Angers Loire Métropole a été construite autour de quatre grandes priorités :

1. Offrir un réseau attractif, simple et lisible
2. Développer l'intermodalité
3. Porter une offre évolutive et adaptée aux usages
4. Partager de la gouvernance de l'offre de transport

La nouvelle offre de mobilité a été conçue pour augmenter de :

- 10 % l'offre globale de transport du réseau Irigo, soit plus de 1 million de kilomètres de plus par an, pour atteindre 11,9 millions de kilomètres au total ; une évolution de l'offre qui sera phasée, avec une première étape en juillet 2023, avec 700 000 de kilomètres supplémentaires ;
- 25 % la fréquentation des lignes (objectif à terme).

« 15 millions d'euros hors taxes, c'est le montant de notre ambition pour des mobilités d'avenir qui tiennent compte des enjeux de transition écologique », explique Jean-Marc Verchère, Président d'Angers Loire Métropole et maire d'Angers.



angers Loire
métropole

communauté urbaine

Lisibilité, intermodalité, adaptabilité : les clés du succès

Lisibilité - Les lignes Métropole (les lignes A, B, C du tramway et les lignes de bus 1 à 4) seront stabilisées dans leurs tracés et leurs horaires. Les périodes de fonctionnement du réseau suburbain seront simplifiées (période scolaire / période de congés) et des lignes express nouvelles (Mûrs-Erigné, Beaucozé et Loire Authion) seront renforcées. Les fréquences offertes seront augmentées sur la majorité des lignes, notamment sur le réseau suburbain avec des retours plus tardifs et l'expérimentation de liaisons vers les communes extérieures le matin permettant de desservir certaines zones d'activité majeures.

Intermodalité - Plusieurs dispositifs vont être mis en place pour favoriser la complémentarité entre les modes de transport :

- Un nouveau pôle d'échanges entre tramway, bus et cars du réseau suburbain à la station Le Quai (qui s'ajoute aux deux pôles existants Lorraine et Gare St Laud) ;
- Deux nouveaux parkings relais (Belle Beille et Montaigne), soit cinq au total qui permettront de couvrir les grands axes pénétrants sur Angers ;
- Un nouveau transport à la demande avec une offre quintuplée pour des usagers occasionnels, par grandes zones de desserte, avec une réservation jusqu'à deux heures avant le départ et intégré à la tarification Irigo ;
- L'augmentation de l'offre de box vélos sécurisés proposés le long des axes de transports (aux gares TER, le long des lignes tramways, bus et cars), ainsi que de l'offre de stationnement sécurisé à la gare Saint-Laud (+30 %).

Adaptabilité - Le réseau de transport et la nouvelle offre de mobilité devront s'adapter aux mutations de la société (télétravail, sobriété énergétique...) et aux transformations du territoire (nouveaux quartiers, équipements majeurs...).

Défendre des mobilités plurielles

D'autres services de mobilité viennent s'ajouter à l'offre de transport en commun proposée par Angers Loire Métropole, dans un souci de cohérence et d'accompagnement des usages :

- Développement du réseau cyclable et des services vélo avec comme objectif de passer la part modale de 3 à 6 % sur le territoire de la communauté urbaine,
- Développement de l'offre de covoiturage afin notamment de faire émerger une offre de places passagers vers les zones d'activités (horaires atypiques...), et en soutien à l'emploi et aux recrutements,
- Poursuite du développement de l'autopartage Citiz, avec notamment le test de nouvelles stations hors Angers



angers Loire
métropole

communauté urbaine

« Le partage de la gouvernance de l'offre de transport sera renforcé, avec un partage de l'évaluation du réseau avec les communes, le dialogue avec le comité des partenaires et l'évaluation des actions au sein des instances des Assises de la transition écologique », rappelle Corinne BOUCHOUX.

Et de conclure : « Cette nouvelle offre de transports permet de répondre aux engagements de la feuille de route des Assises de la transition écologique, en particulier aux items : renforcer le réseau de transports en commun Irigo en créant des lignes express, développer l'offre de service de transport à la demande pour les habitants de la seconde couronne et développer un service de covoiturage en temps réel pour les déplacements vers et au sein de l'agglomération avec un système de mise en relation (sur réservation ou instantané) et d'incitation. »